

# Circuler à vélo

*La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ses usagers*  
*Le cycliste, tout comme l'automobiliste, se doit d'appliquer les règles du code de la route.*

## Équipements réglementaires du vélo :

2 freins  
1 feu avant (jaune ou blanc) et 1 feu arrière (rouge)  
1 avertisseur sonore  
des dispositifs rétro-réfléchissants (catadioptres)  
1 écarteur de danger (facultatif mais efficace)

## Équipements du cycliste (facultatif mais vivement recommandé) :

casque  
gants  
vêtements de couleur claire  
vêtements réfléchissants  
brassard rétro-réfléchissant ou gilet de sécurité



### **Éclairage actif**

Il se compose d'un feu avant et d'un feu rouge arrière.



### **Dynamo**

Le courant électrique est produit par une dynamo ou par des piles.



### **Dispositif réfléchissant blanc**

Obligatoire à l'avant.



### **Dispositif réfléchissant rouge**

Obligatoire à l'arrière.



### **Vêtements réfléchissants**

Le port de vêtements réfléchissants est vivement conseillé.



### **Écarteur de danger**

Il incite les automobilistes à laisser plus d'espace quand ils doublent.

## **Portez un casque :**

**Il réduit de 85% le risque de traumatisme crânien en cas d'accident**